



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2024**

N° 2024 0109

L'An Deux mille vingt-quatre, le 4 décembre à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 27 novembre 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents: René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE, Thierry RUFFIER DES AIMES, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

Absents excusés: Robert LEVY (pouvoir donné à Denis TATOUD), Florence MARMONIER (pouvoir donné à Thierry RUFFIER DES AIMES), Lucas PENASA

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	13
Votes pour :	13
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Autorisation de signature des marchés des assurances

Monsieur le Maire expose que la marché de prestations d'assurances pour les garanties en dommages aux biens, en flotte automobile, en responsabilité civile et en protection juridique de la commune de Champagny en Vanoise arrive à son terme le 31 décembre 2024. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement.

- Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2124-2 du Code de la commande publique

Considérant que la commune a décidé de passer un marché de prestations d'assurances décomposé en lots comme suit:

- Lot 1 : assurance responsabilité civile,
 - Lot 2 : assurance dommage aux biens,
 - Lot 3 : assurance véhicules à moteur et auto-collaborateur,
 - Lot 4 : assurance protection juridique des élus et des agents
- Et que le marché est passé pour une durée de 4 ans.

Considérant que dans le cadre de la procédure 5 plis sont parvenus en réponse à la consultation.

Considérant que le classement des offres effectué donne les résultats suivants:

- lot 1 : entreprise SMACL pour un montant de 3 834.52€ TTC.
- lot 2 : entreprise SMACL pour un montant de 14 710.01€ avec une franchise de 1 500€.
- lot 3 : entreprise SMACL pour un montant de 11 411.96€ (dont 10 630.89€ assurance véhicules à moteurs, avec une franchise de 300€, et 781.07€ assurance auto collaborateurs).
- lot 4 : entreprise SMACL pour un montant de 1 161.25€ (dont 997.97€ pour la protection juridique et 163.28€ pour la protection fonctionnelle).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché portant sur des prestations d'assurance pour les garanties en dommages aux biens, en flotte automobile, en responsabilité civile et en protection juridique de la commune de Champagny en Vanoise avec:
 - lot 1 : entreprise SMACL pour un montant de 3 834.52€ TTC
 - lot 2 : entreprise SMACL pour un montant de 14 710.01€ avec une franchise de 1 500€.
 - lot 3 : entreprise SMACL pour un montant de 11 411.96€ (dont 10 630.89€ assurance véhicules à moteurs, avec une franchise de 300€, et 781.07€ assurance auto collaborateurs)
 - lot 4 : entreprise SMACL pour un montant de 1 161.25€ (dont 997.97€ pour la protection juridique et 163.28€ pour la protection fonctionnelle)Pour la totalité de la durée du marché.
- IMPUTE les dépenses résultant du marché de prestations d'assurances pour les garanties en dommages aux biens, en flotte automobile, en responsabilité civile et en protection juridique de la commune de Champagny en Vanoise sur le compte 6161.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire ,
René RUFFIER LANCHE**

